

À CONSERVER



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*C'est quoi
le Dicrim ?*

*c'est un document
pour acquérir
les bons réflexes dans
une situation à risques*



S'INFORMER, C'EST SE PROTÉGER

LE MOT DU MAIRE

Pour permettre la meilleure gestion possible d'événements auxquels peut être exposée la population de Saint-Priest-Taurion, nous avons établi un Plan de Sauvegarde Communal (PCS). Votre conseil municipal s'est beaucoup investi dans sa réalisation, accompagné par les services de l'Etat qui ont validé ce plan.

Pourquoi ce plan ?

Pour répondre au mieux à tout risque majeur qui pourrait intervenir sur notre commune, pour éviter que la panique, le stress viennent aggraver une situation déjà compliquée, pour que le bon réflexe soit de réfléchir avant d'agir. Aujourd'hui vous avez entre les mains le DICRIM, petit document de synthèse de ce volumineux dossier ; je vous invite à le lire, à en retenir l'essentiel et à le conserver pour le cas où... Mais surtout je vous engage à continuer à vivre sereinement et à profiter pleinement du charme et de la quiétude de notre belle commune !

► Claudette **ROSSANDER**

Qu'est-ce que le Dicrim ?



La loi du 13 Août 2004 relative à la Modernisation de la Sécurité Civile a rendu Obligatoire l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** dont le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** fait partie intégrante.

L'objectif est d'alerter et de prévenir la population du risque, afin de la protéger et de la sauvegarder.

Le DICRIM constitue un outil indispensable pour l'information préventive des citoyens :

- ▶ la connaissance des risques naturels et technologiques majeurs et les conséquences qu'ils peuvent engendrer ;
- ▶ les consignes de sécurité à respecter lors de la survenue d'un risque.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, un **risque majeur est la possibilité d'un événement dont les effets peuvent menacer un grand nombre de personnes**, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société ; de faible fréquence, il est de forte gravité. La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN TOUTE CIRCONSTANCE ?

LES BONS RÉFLEXES

Respecter le signal d'alerte (sirène, mégaphone)



Écouter la radio et respecter les consignes



Respecter les vigilances données par Météo-France : prudence en cas de vigilance orange et respect impératif des consignes en cas de vigilance rouge.



Hors consignes spécifiques données par les autorités, s'abriter dans les bâtiments, fermer portes et fenêtres, volets



LES MAUVAIS COMPORTEMENTS

Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité au risque de gêner les secours

Se déplacer. Aller chercher les enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes

Téléphoner sans obligation impérative et encombrer les lignes

A quels risques la commune de Saint-Priest-Taurion est-elle exposée ?

Sur le territoire de la commune de St-Priest-Taurion, plusieurs risques majeurs ont été identifiés.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

ils font l'objet d'un plan de prévention (PPRT) spécifique : PRIMAGAZ, ruptures de barrages... Traversée par deux voies ferrées et une départementale très fréquentée, notre commune est aussi exposée au risque de transport de matières dangereuses.



LES RISQUES NATURELS

Tempêtes, orages, importantes chutes de neige, verglas, inondations, glissements de terrains, risques sismiques...

GLOSSAIRE

1
LE RISQUE
ACCIDENT
INDUSTRIEL

2
LE RISQUE
RUPTURE
DE BARRAGE

3
LE RISQUE
TRANSPORTS
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

4
LE RISQUE
INONDATION

5
LE RISQUE
SÉISME

6
LE RISQUE
TEMPÊTE,
ORAGE...



LE RISQUE

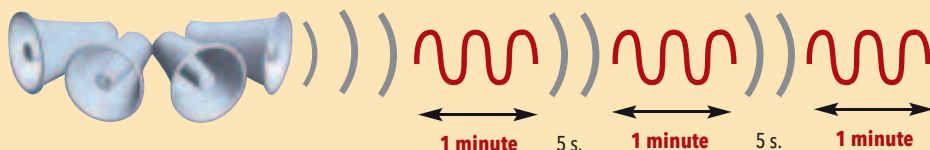
ACCIDENT INDUSTRIEL



L'établissement PRIMAGAZ, dépôt de gaz liquéfié, implanté au lieu-dit «Les Bardys» est classé SEVESO «seuil haut». Il fait à ce titre l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Si vous entendez la sirène **AGISSEZ IMMÉDIATEMENT**

Son modulé de 3 fois une minute séparé par un court silence



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

⌚ PENDANT L'ALERTE

Mettez-vous tout de suite dans un abri en dur le plus proche

Pour votre sécurité, ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne vous exposez pas, n'exposez pas vos enfants : les enseignants s'occupent de leur sécurité

**Fermez portes, fenêtres et volets
Arrêtez les ventilations**

Calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez les ventilations (VMC)
Eloignez-vous en et rejoignez une pièce à l'abri des vitres

Ne fumez pas, ne faire ni flamme ni étincelle

Pour vous protéger d'une explosion extérieure et ne pas provoquer une explosion intérieure

Ecoutez la radio

Ecoutez la radio (France Bleu Limousin 103.5 Fm) pour connaître les consignes de secours à suivre

Ne téléphonez pas

Libérer les lignes pour que les secours puissent s'organiser

⌚ FIN DE L'ALERTE

Sirène au son non modulé de 30 secondes

Attendre la fin de l'alerte pour sortir



LE RISQUE

RUPTURE DE BARRAGE



Trois grands barrages constituent, en cas de rupture, un risque de submersion de la partie basse du bourg de Saint-Priest-Taurion : ► Vassivière sur la Maulde
► Saint-Marc sur le Taurion
► Lavaud-Gelade sur le Taurion

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par les services de l'Etat prévoit une planification opérationnelle des secours.

Comment la population est-elle informée ?

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Saint-Priest-Taurion dispose d'une sirène située dans le centre-ville, sur le toit de l'école élémentaire.

Cette sirène permet de diffuser une alerte par signal sonore caractérisé par un son modulé : trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, séparés par un silence de 5 secondes. La sirène est testée le 1er mercredi de chaque mois, à 12 heures par un signal plus bref, d'environ 1 minute.



**ÉCOUTER LA RADIO
ET RESPECTER LES CONSIGNES**

103,5 FM



**LES CONSIGNES PEUVENT AUSSI
ÊTRE DONNÉES PAR MÉGAPHONE**



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

PENDANT L'ALERTE

Reconnaitre le signal de l'alerte

Couper l'électricité et le gaz

Gagner le plus rapidement possible les points hauts : école Jean Gagnant ou Festiv'halle au Mazeau, en emportant vos papiers d'identité, vos médicaments indispensables

Ne pas prendre d'ascenseur

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont protégés

Évitez de téléphoner pour ne pas saturer les réseaux pour les secours,

FIN DE L'ALERTE

Attendre les consignes des autorités



LE RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses ou TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

On peut observer comme effets possibles, une explosion, un incendie, un dégagement de nuage toxique, un risque pour la santé, une pollution des sols ou une pollution aquatique.

Les axes de circulation principalement concernés sont les routes D 29, D 39, D 44 et les 2 voies ferrées des lignes Limoges/Ussel et Limoges/Paris



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

⌚ SI VOUS ÊTES TÉMOIN

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers
18 ou 112, à la police ou la gendarmerie
17 ou 112

Dans le message d'alerte, préciser le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre

⌚ PENDANT L'ALERTE

S'éloigner de la zone de l'accident
et faire éloigner les personnes présentes

Ne pas tenter d'intervenir soi-même

Mettez-vous tout de suite
dans un abri en dur le plus proche

Écouter la radio locale

⌚ APRÈS L'ALERTE

Si vous êtes confiné, dès que la radio ou les secours annoncent la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous trouvez.

4

LE RISQUE

INONDATION



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau et une crue correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen

La commune peut être affectée par des inondations occasionnées par les débordements de la Vienne et du Taurion.



**LES CONSIGNES PEUVENT
ÊTRE DONNÉES
PAR MÉGAPHONE**



103,5 FM

**ÉCOUTER LA RADIO
ET RESPECTER LES CONSIGNES**



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



PENDANT L'ALERTE

S'informer sur la montée des eaux

N'évacuer que sur ordre



**Ne pas engager de véhicules
sur les voies inondées**

Fermer le gaz et couper l'électricité



FIN DE L'ALERTE

Se renseigner sur la qualité de l'eau
du robinet avant de la boire

Rétablir l'électricité si et seulement si
l'installation est sèche

POUR ALLER PLUS LOIN

**365 jours par an et 24 heures sur 24 des agents de l'État,
les «guetteurs de fleuve» surveillent les précipitations ,
les hauteurs d'eau et le débit des rivières**

Deux fois par jour une carte de vigilance-crue est élaborée et mise à disposition de tous sur : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.vigilance.meteofrance.com



LE RISQUE SÉISME



Le séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol transmises aux fondations des bâtiments et peut occasionner des glissements de terrain, chutes de roches, etc

Notre commune est classée en zone sismique de niveau 2 (sur 5) soit en aléa faible

Les mouvements de terrain et les séismes peuvent occasionner la remontée du gaz radon. Volatil, le radon ne présente pas de dangerosité à l'air libre mais se révèle nocif dans les endroits confinés.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

⌚ AVANT L'ALERTE

Signaler à la mairie toute modification apparaissant dans les constructions, le sol, un écoulement anormal d'eau, l'impossibilité de fermer portes et fenêtres...

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

⌚ PENDANT L'ALERTE

à l'extérieur

Fuir la zone dangereuse et ne pas revenir sur ses pas

Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas toucher et ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

à l'intérieur

Se mettre près d'un mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

Se protéger la tête avec les bras, s'accroupir

Ne pas allumer de flamme

Se méfier des répliques, d'autres secousses sont possibles

⌚ FIN DE L'ALERTE

Attendre l'autorisation des autorités pour regagner son domicile

Si l'on est **bloqué** sous des **décombres**, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

6

LE RISQUE

TEMPÊTE, ORAGE...



Une tempête est due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes, pouvant donner naissance à des vents très violents et des pluies potentiellement importantes. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/heure.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

⌚ AVANT L'ALERTE

Être attentif aux prévisions de www.meteofrance.com

Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés

Rentrer dans un abri en dur

Fermer les portes et les volets

⌚ PENDANT L'ALERTE

Se mettre à l'abri

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Ne pas circuler en voiture

Ne pas se promener en forêt

Rester vigilant face aux chutes possibles d'objets divers

Écouter la radio et respecter les consignes

⌚ FIN DE L'ALERTE

Attendre l'autorisation des autorités pour la reprise des activités

Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre

Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

Le risque climatique peut également se manifester par de violents orages d'été ou de fortes chutes de neige hivernales. La prévention passe essentiellement par le biais des alertes de Météo-France qui diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le territoire dans les 24 heures.

LIENS UTILES



MAIRIE

22 rue Jean Gagnant
87480 SAINT PRIEST TAURION

Accueil : 05 55 39 70 38

Elu de garde : 06 25 86 16 65

facebook.com/saintpriesttaurion

St-priest-taurion@wanadoo.fr

www.mairie-saint-priest-taurion.jimdo.com



PRÉFECTURE

05 55 44 18 00



POMPIERS



18 OU 112 (numéro européen de secours)



POLICE

17



SAMU

15

MÉTÉO FRANCE

0 892 680 287

meteofrance.com

FRANCE BLEU LIMOUSIN

05 44 18 00

URGENCE GAZ

0 800 473 333

ENGIE URGENCE ELECTRICITÉ

09 72 67 50 87